

*OSCE SHDM Meeting on Human Rights Defenders and National Human Rights Institutions:
legislative, state and non-state aspects
Hofburg, Vienna, 31 March 2006*

*Session II: Synergies and co-operation between state organs, national human rights
institutions and human rights defenders*

**Intervention de Michel Forst, Secrétaire Général, Commission Nationale
Consultative des Droits de l'Homme**

En préparant cette conférence de l'OSCE sur les défenseurs des droits de l'Homme, je repensais à ce 10 décembre 1998 où, pour célébrer le 50^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 4 ONG internationales travaillant dans le domaine des droits civils et politiques, mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels s'étaient fixé comme objectif d'inviter à Paris 350 défenseurs de près de 140 pays différents. Pour montrer au monde ce qu'était la réalité de terreur, d'oppression et de misère dans laquelle vivaient ceux qui défendaient les droits de l'homme. Le 9 décembre de la même année 1998, 50 ans après la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Nations unies proclamaient le droit à la protection des défenseurs.

Et pourtant, les témoignages d'hier nous l'a rappelé largement, tous les jours, partout dans le monde, mais aussi dans notre région, des femmes et des hommes sont bâillonnés, empêchés de se réunir, réprimés lorsqu'ils manifestent pacifiquement, assimilés à des terroristes, la presse est muselée ou placée sous contrôle quand elle n'est pas placée sous écoute ou sous le contrôle de l'état.

Tous les jours pourtant, des femmes se lèvent pour manifester et demander où sont passés leurs frères, leurs époux ou leurs fils.

Tous les jours pourtant, et malgré la répression qui s'abat sur eux ou sur leurs familles, des femmes et des hommes se réunissent pour promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, poussés par une incoercible force de conviction et un courage magnifique.

Ces femmes et ces hommes, victimes souvent anonymes, combattants de la liberté, militants anonymes ou plus connus sont des défenseurs. Des défenseurs des droits de l'Homme, membres ou non d'une organisation reconnue ou non. Peu importe. Là n'est pas la question, ils sont pour nous, pour les Nations unies, des défenseurs, des défenseurs des droits de l'Homme, puisque c'est par leur action qu'ils sont reconnus et non pas pour leur appartenance à une organisation.

C'est pour parler de ces femmes et ces hommes que nous sommes réunis depuis hier, pour échanger des stratégies et des recommandations pour défendre ces défenseurs. Que nous soyons membres d'une ONG, représentant d'un état ou bien d'une Institution Nationale, ce qui est mon cas.

Un mot rapide sur les Institutions Nationales, puisque c'est le thème de notre discussion de ce matin, vous avez pu lire dans l'agenda annoté de la réunion une bonne description de ce qu'elles sont et le rappel à leur indépendance garantie par les Principes de Paris adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Permettez-moi d'ajouter à ce qui a été écrit 4 atouts que nos Institutions Nationales possèdent et qui constituent leur marque de fabrique. Le premier atout est qu'elles sont un lieu privilégié d'échanges entre des femmes et des hommes d'expériences riches et diverses. Représentants d'ONG et de confédérations syndicales, personnalités choisies en raison de leurs compétences reconnues en matière de droits de l'Homme, experts siégeant dans les instances internationales, parlementaire, tous sont garants du pluralisme. Les représentants

des ministres comme les spécialistes invités à apporter leurs opinions, projets et témoignages permettent d'approfondir la réflexion.

Notre deuxième atout réside dans notre ambition de faire partager un idéal universel où chaque citoyen du monde a sa place. Ceci nous préserve du subalterne et nous protège d'un repli sur nous-mêmes. La Déclaration des Droits de l'homme est universelle. La dignité de chaque être humain doit être respectée partout dans le monde. Nous devons écouter, élargir le champ de notre regard, mesurer les répercussions des crises extérieures sur notre pays. De plus, nos rencontres avec les commissions créées dans d'autres pays permettent des échanges, au bénéfice de tous.

Notre troisième atout est d'éclairer le droit par les exigences du terrain. Les Droits de l'homme sont explicités dans les traités et les lois ; nos avis, transmis à nos gouvernements, peuvent contribuer à perfectionner les textes et nous veillerons aux obligations de nos gouvernements, notamment en matière de rapport devant les comités conventionnels des Nations unies.

Enfin notre dernier atout est que nous savons exercer un devoir de vigilance les uns sur les autres afin de veiller à ce qu'aucune de nos Institutions Nationales ne soit instrumentalisée par un gouvernement et de protéger celles et ceux d'entre nous qui sont menacés. Pour cela nous avons développé lors de notre réunion annuelle de Séoul un mécanisme d'alerte précoce et d'interventions progressives qui fonctionne assez bien.

Plutôt que de me lancer dans un long exposé, et pour introduire notre discussion de ce matin, je voudrais vous faire 5 propositions qui pourraient constituer autant de pistes de réflexion pour nos travaux et formuler 3 recommandations:

5 propositions

1. Toujours concentrer notre action sur les victimes potentielles
2. Refuser que la fin justifie les moyens
3. Mettre en commun nos convictions plutôt que nos différences

4. Joindre nos efforts pour construire un réseau efficace de défense et de protection
5. Réfléchir à des stratégies à long terme.

1. Toujours concentrer notre action sur les victimes potentielles

Un défenseur des droits de l'Homme n'est pas une statistique mais une personne. Une personne qu'il faut protéger, qu'elle soit menacée par une autorité gouvernementale ou par un groupe armé d'opposition. Une personne qu'il faut protéger avant qu'il ne soit trop tard et avant qu'elle devienne effectivement une statistique dans le nombre de victimes. Qu'importe si elle défend des idées que nous ne partageons pas ou qu'elle appartienne à une organisation concurrente ou dissidente. Je sais que, dans un certain nombre de pays, cette idée n'est pas simple, surtout pour des défenseurs emportés dans un de ces conflits armés internes que connaît notre région. Qu'importe, dès lors que l'un de ces défenseurs est menacé, il est une victime potentielle et nous avons un devoir immédiat d'intervention qui transcende toutes les querelles idéologiques. Permettez-moi de rappeler que les lignes directrices de l'Union Européenne sont claires à cet égard, lorsqu'un défenseur est en danger il devrait pouvoir être immédiatement protégé avant qu'il ne soit trop tard. Je sais que des instructions claires sont données à nos ambassades en la matière. Et nos Institutions Nationales de protection et de promotion des Droits de l'Homme sont là pour veiller à ce que la protection des états intervienne dès que possible. Ou la leur rappeler si cette protection tarde trop. Il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter. J'aimerais que ces lignes directrices soient appliquées partout de la même manière, **c'est là ma première recommandation : « veiller à ce que ces lignes directrices soient appliquées partout ».**

2. Refuser que la fin justifie les moyens

Nous avons tous en tête le souvenir de la confiscation des droits au nom du communisme, ou au nom du combat contre le communisme. Au prétexte de la lutte pour la libération nationale ou pour combattre les mouvements de libération nationale. Au nom de la construction de l'état, ou bien au nom de la culture, ou de la sécurité collective. Nous devons être à cet égard sans équivoques : Les droits de l'Homme doivent être protégés en tout temps, la torture ne doit jamais être autorisée, les prisonniers de guerre doivent être traités en vertu des Conventions Internationales, la peine de mort doit être abolie. Un mal ne peut jamais être justifié par un autre mal. Et pourtant c'est bien ce que vivent les défenseurs menacés, assimilés à des terroristes, accusés d'être des agents de puissances ennemies financés par des fonds occultes. Notre rôle, en tant qu'Institutions Nationales est bien de veiller à ce que le droit ne soit pas instrumentalisé, les libertés suspendues et les organisations menacées au prétexte de la raison d'état qui justifierait l'utilisation des moyens. La fin ne justifie jamais les moyens, nous devons plus que jamais en être les garants.

3. Mettre en commun nos convictions plutôt que nos différences

Qu'on le veuille ou non, le paradigme dominant est bien toujours celui de Huntington sur le choc des civilisations. On nous dit que le monde a évolué d'une période de conflits entre des rois, suivie d'une autre période de conflits entre les états nations, puis de conflits entre les idéologies et maintenant de conflits entre les civilisations. Nous sommes supposés appartenir à un bloc monolithique appelé « civilisation », modelé par la culture, la religion ou l'apparence physique. On nous assène régulièrement nos différences de culture, de religion, de traditions. On nous propose un soi disant « dialogue des civilisations », on cherche des moyens de réconcilier les différences avec des arguments sur la supériorité des civilisations, les valeurs asiatiques, la culture islamique, les traditions africaines...

Oui nous sommes différents. Oui la diversité culturelle est un fait, comme l'est également la biodiversité. Oui nous sommes uniques et le monde est peuplé de 6 milliards d'individus uniques et c'est ce qui fait précisément notre humanité. Nous appartenons tous à la race humaine, mais nous n'avons qu'une seule chose en commun, c'est que nous sommes nés libres et égaux en dignité et en droits. Et c'est bien ce qu'il faut souligner et rappeler partout, ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise, notre humanité commune nous rassemble et ne nous divise pas, c'est bien cela qui rend les droits de l'Homme universels. C'est bien ce que rappellent constamment nos Institutions Nationales, qu'elles soient en Asie, en Afrique, en Europe ou en Amérique Latine. Ne nous laissons pas détourner de cet objectif par celles et ceux qui tenteraient de nous faire croire que ces droits peuvent être adaptés aux réalités locales ou tenir compte de paramètres culturels ou de réalités religieuses. Et c'est bien ce qui fonde notre conviction que si ces droits universels, interdépendants et indivisibles doivent être protégés et promus, alors le meilleur moyen de le faire c'est de protéger précisément celles et ceux qui les défendent partout et en tous temps et qui combattent pour leur mise en œuvre universelle. Là encore, parce que nos Institutions Nationales sont ces lieux pluralistes de rencontre et d'échange, nous formons un réseau permettant, en complément d'autres actions plus militantes ou plus directes, de protéger les défenseurs.

4. Joindre nos efforts pour construire un réseau efficace de défense et de protection

Il y a quelques jours, l'Assemblée Générale des Nations unies a adopté la résolution faisant disparaître la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies, au profit d'un Conseil des Droits de l'Homme dont nous espérons tous qu'il permettra aux droits de l'Homme de retrouver la place qu'ils méritent au sein du système des Nations unies. Et, au-delà de cette place et de cette visibilité, une plus grande efficacité grâce à l'obligation de protéger. Les

défenseurs des droits de l'Homme se sont unis depuis des années pour dénoncer l'impuissance de la Commission et réclamer une indispensable protection de leur action. A cet égard, la nomination en août 2000 de Hina Jilani comme Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations unies pour les défenseurs, puis la nomination d'un Rapporteur sur les Défenseurs par la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, la mise en place d'un mécanisme similaire en Amérique et les lignes directrices de l'Union Européenne sur les Défenseurs sont autant de signes qui montrent la nécessité de construire cette vaste coalition pour la protection des défenseurs. A cet égard, la création d'un mécanisme similaire au sein de l'OSCE me paraît être une priorité forte, sinon une urgence absolue. **C'est là ma seconde recommandation. Nommer un Rapporteur Spécial de l'OSCE sur les défenseurs.** En ces temps de menaces qui pèsent sur les droits de l'Homme, nous devons plus que jamais unir nos efforts pour les promouvoir et les défendre. Et pour ce faire nous devons dépasser nos frontières, qu'elles soient géographiques, institutionnelles ou thématiques. Un monde globalisé appelle une réponse globale, exige des partenariats renforcés avec les gouvernements, les organisations internationales, les Institutions Nationales, les ONG, les mouvements populaires, les universitaires, les artistes, les syndicalistes, les organisations de femmes, les organisations écologistes. Chacun défendant l'autre dès qu'il est menacé et chacun sachant en retour qu'il pourra bénéficier d'un vaste mouvement de soutien si il est menacé.

Enfin il nous faut réfléchir, et c'est mon cinquième point, à

5. Des stratégies à long terme

- 1 Les droits de l'Homme sont indivisibles, interdépendants et universels

- 2 Le meilleur moyen de traiter les violations des droits de l'Homme, c'est de les prévenir.

Voilà les deux piliers qui permettent de construire des stratégies à long terme pour protéger les défenseurs menacés.

- 1 Les droits de l'Homme sont indivisibles, interdépendants et universels
- 2 Le meilleur moyen de traiter les violations des droits de l'Homme, c'est de les prévenir.

De même que nous ne pouvons plus nous permettre des réactions ad hoc, nous ne pouvons être sur tous les fronts. Mais nous devons veiller à ce que tous les fronts soient couverts, c'est-à-dire veiller à ce qu'aucun pays ni aucun groupe n'échappe à notre vigilance, en portant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux minorités ethniques et aux migrants. Ceci exige le développement de stratégies à long terme sur lesquels c'est ensemble que nous devons réfléchir. Les Organisations Intergouvernementales ont leurs propres mécanismes, les Etats développent des stratégies qui leur sont propres, les ONG des droits de l'Homme comme Amnesty International, la FIDH, le Service International ou Frontline ont développé leurs mécanismes de protection des défenseurs menacés. C'est aussi le rôle que se sont assignées les Institutions Nationales en développant un projet concerté. Mais c'est ensemble que ces stratégies doivent se réfléchir et cette Conférence de l'OSCE est probablement l'un de ces lieux dans lesquels nous sommes invités à confronter nos programmes pour mieux les concerter, éviter les duplications, développer des synergies et développer des réponses appropriées aux menaces qui pèsent sur les défenseurs.

Les Institutions Nationales ont un rôle particulier à jouer et elles l'ont bien senti, elles ont réfléchi ensemble sur le plan européen à la manière dont elles peuvent répondre aux besoins. A cause de notre statut particulier, à cause de nos liens

privilegiés avec le Bureau des Institutions Nationales du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies, grâce au Bureau de liaison mis en place par le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et, je l'espère bientôt avec l'Union Européenne qui nous a également sollicité pour cela, notre réseau constitue un formidable potentiel d'intervention urgente, de pression diplomatique, de soutien matériel ou financier. Je l'ai expérimenté, nous l'avons expérimenté en tant qu'Institutions Nationales, il n'est pas assez utilisé, il est parfois mal exploité. Il est à votre disposition.

Nous travaillons à développer notre réseau et de faire en sorte que tous les pays, et singulièrement tous les pays membres de l'OSCE qui n'en possèdent pas encore se dotent d'une Institution Nationale. Notre Groupe Européen a développé à cet égard une expertise et un mécanisme avec les Nations unies, le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne, permettant d'assurer conseil et assistance technique aux états qui le souhaiteraient.

Il serait plus que souhaitable que l'OSCE entre également dans ce mécanisme et ouvre pour ce faire un bureau de liaison avec les Institutions Nationales, c'est là ma troisième recommandation.

Et puisque la répétition est à la base de toute pédagogie, je voudrais répéter mes 3 recommandations :

- 1. Demander à toutes les ambassades de l'Union Européenne de mettre en œuvre les recommandations des lignes directrices de l'UE sur les Défenseurs des droits de l'homme ;**
- 2. Mettre en place un mécanisme de l'OSCE pour la protection des défenseurs, en complément de ceux des autres organisations intergouvernementales ;**
- 3. Mettre en place au BIDDH un bureau de liaison avec les Institutions Nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme.**

Je vous remercie

Michel Forst